

Un meurtre à Artiguillon en 1711

Je ne sais par quel hasard j'ai hérité dans mes archives familiales d'un rapport de police vieux de près de 300 ans.; je l'ai découvert, un jour, en mettant de l'ordre dans ces vieux papiers..

Ce rapport est daté du 23 mars 1711 ; son titre, dans la forme et l'orthographe de l'époque, s'énonce comme suit :

Information faite à la Requête de monsieur Le procureur d'office de Lesparre demandeur En crime d'homicide commis en la personne de michel manisan

Il s'agit donc d'un meurtre et, de surcroît, -ainsi que je pus très vite m'en rendre compte à sa lecture- d'un **meurtre commis dans mon village d'Artiguillon.**

Le drame survint le samedi 21 mars 1711 et le rapport relate 10 témoignages recueillis le surlendemain, lundi 23 mars (notons, en passant, que l'on ne pouvait être plus diligent).

Nous allons, ci-après, reprendre ce rapport dans ses données essentielles, en l'accompagnant d'une carte permettant de situer les lieux :

Passons d'abord la parole au principal témoin, Jean Alexandre de Labat, écuyer, sieur du Barraïl qui résidait au Cuquet. Sa déposition, débarrassée des lourdeurs du formalisme administratif, peut être transcrite comme suit, en français d'aujourd'hui :

" Vendredi dernier, le 20 mars, ma servante me déclara qu'elle avait vu les soldats du sieur de la Vissière emmener un certain Cachon lié et menotté ; le lendemain matin, alors que j'étais encore au lit, le beau-père et la femme de ce Cachon vinrent me prier de le faire libérer ; je me levai et partis pour Verteuil afin de rencontrer le capitaine Larivant de Vissière.

Arrivé à Verteuil, je priai ce dernier de me remettre le dit Cachon attendu qu'il avait charge de famille et qu'il devait travailler tous les jours à la journée pour assurer sa subsistance.

Sur mes instances, le sieur de Vissière finit par accéder à ma demande, étant précisé que je lui donnais ma parole de lui amener, à la place, une autre recrue -ou plus si possible-, le tout sans tarder, car il devait partir le lendemain.

Pour l'accomplissement de cette mission le sieur de Vissière me bailla deux de ses soldats qu'il fit déguiser en paysans ; ceux-ci se rendirent chez moi, armés chacun d'un pistolet, l'un répondant au nom de Provensal, l'autre, à celui de La Bonté.

Je pensai, alors, au nommé Guérin dit Vallet, voleur de profession, homme sans aveu, sans domicile, dont même la mère, ainsi que les frères et sœurs, m'avaient prié de le faire prendre et de le bailler à quelque officier, afin qu'ils n'aient pas le déplaisir de le voir pendre, attendu les filouteries et vols fréquents qu'il faisait.

Sachant que ledit Vallet travaillait dans une vigne du sieur Coulombes au lieudit Saint Gaux, je l'indiquais aux deux soldats qui allèrent le prendre et le conduisirent chez moi, environ deux heures plus tard, soit une heure avant le coucher du soleil de ce samedi ; de là les deux soldats se mirent en route pour amener ledit Vallet à Verteuil, tandis que, épée au côté et canne à la main, je les suivais afin de satisfaire à la parole d'honneur que j'avais donnée au sieur de Vissière ; étant parvenus près du village d'Artiguillon, sur le chemin qui va de Cantegric à St Germain (actuellement, route d'Hourtin) nous fumes rejoints par Françoise Manisan, mère dudit Vallet et par Jeanne Guérin, sa sœur, qui me saisit à la cravate, ce qui m'obligea à la repousser afin de me dégager ; en même temps, le nommé François Guérin dit Peillit arrivait sur les lieux, un fusil à la main, ainsi qu'un autre frère, Pierre Guérin, armé d'une javeline. Ledit Peillit me coucha alors en joue, mais le coup fit faux feu à la distance d'environ 10 pas ; dans le même temps, afin de me protéger, je pris la Manisan et la tins collée contre moi, tandis que Peillit criait à sa mère : "Saute, je vais tuer ce chien !" ; sans abandonner la Manisan, je criai de mon côté à Provensal : "A moi Provensal, tue moi ce bougre-là" ; Provensal s'avança alors vers Peillit, son pistolet à la main ; mais, Peillit m'abandonnant lui lâcha un coup en plein visage ; Provensal cria qu'il était touché à mort, et, me demandant de ne pas

l'abandonner s'enfuit, saignant en abondance ; je le suivis pour voir où le coup avait porté, tandis que La Bonté restait seul dans la foule.

Ayant conduit Provensal à la distance d'environ 80 pas, je me retournai et vis Etienne Papin qui, arrivant sur les lieux avec un fusil, en lâchait un coup à La Bonté, ce dernier tomba à terre en criant ; en même temps, ledit Peillit, ayant pris son fusil par le petit bout, lui en donna des coups sur le corps et lui lança deux coups de pied ; à ce moment, arriva Pierre Rambaud, avec un fusil et un grand chien, qui se mit à poursuivre ledit Provensal jusqu'à une distance du village d'environ 500 pas, en poussant son chien et en criant "tue ! tue!", tandis que les dits Peillit et Papin ayant rechargé leurs fusils se mettaient à ma poursuite. Pour garantir ma vie je me réfugiai dans la maison de Jacques Fayou ; Peillit et Papin furent alors arrêtés par ma sœur et d'autres femmes.

Après quoi, je me rendis à Verteuil pour rendre compte au sieur de La Vissière.

Le lendemain, étant allé au village d'Artiguillon, je vis La Bonté mort dans une grange."

La sœur du sieur du Barrail, Fleurance de Labat, qui avait épousé Jean Rambaud, marchand de pierres du village d'Artiguillon et qui avait assisté au drame, fut également appelée à témoigner ; sa déposition peut être transcrite comme suit :

"Etant dans ma maison au village d'Artiguillon, j'ai entendu du bruit venant de la carrière de ce village, je suis sortie et j'ai vu mon frère, le sieur du Barrail en compagnie de deux soldats du sieur Lavissière qui emmenaient le nommé Guérin dit Vallet ; l'une des sœurs de ce Vallet, la femme de Jean Vollangey dit le Frisat, criait que l'on emmenait son parrain et appelait sa mère ; cette dernière survint, suivie de deux de ses fils, François dit Peillit, armé d'un fusil et l'autre, Pierre, d'un bâton ; à ce moment, l'un des soldats s'approcha dudit Peillit avec un pistolet braqué sur lui ; mon frère lui cria de ne pas tirer, mais, en même temps, ledit Peillit lui envoya un coup de fusil en plein visage ; ce soldat prit alors la fuite vers le bois des Plantiers, suivi à la distance d'environ 50 pas par mon beau-frère Pierre Rambaud et Etienne Papin, tandis que mon frère s'en allait au lieu dit Loustaunau.

Quant à l'autre soldat, je l'ai vu ensuite couché à terre, sans savoir qui l'avait blessé ; il m'a déclaré qu'il était touché à mort et m'a demandé d'aller chercher un confesseur ; ce soldat fut porté dans le village à la grange du nommé Rousseau où il mourut une heure après."

Jean Rambaud déposa en confirmant la déposition de son épouse.

Jean Guipet laboureur, habitant le village d'Artiguillon, fit également la déclaration, transcrite ci-après :

Samedi dernier 21 mars, environ une heure avant le coucher du soleil, j'étais à râtelier du blé à environ deux cents pas du village d'Artiguillon, lorsque je vis passer, au bout de ma terre, deux hommes, dont l'un avait un pistolet à la ceinture ; ils menaient vers le village le nommé François Guérin dit Vallet qui avait les mains liées ; ils étaient suivis par le sieur du Barrail ; j'ai entendu ensuite deux coups de feu tirés dans le village et ayant regardé vers l'endroit d'où ils provenaient, j'ai vu un rassemblement de plusieurs personnes, hommes et femmes.

Le soir ayant quitté mon travail et m'étant retiré, j'ai vu un homme blessé au coin du terrain des héritiers de Gratian Rambaud, c'était, m'a-t-on dit, un soldat du sieur de Lavissière ; et le lendemain, je l'ai vu mort dans la grange du nommé Le Rousseau.

Marie Amblard, femme de Jacques Fayou, qui habitait à Loustaunau (c'est-à-dire : Maison Neuve, un petit hameau situé tout près et au sud-est d'Artiguillon correspondant aujourd'hui à la rue dite "du Moulin Rompu") déclara qu'aussitôt après le premier coup de feu, elle avait vu un homme s'enfuir vers le grand chemin de Verteuil, tandis que le sieur du Barrail s'enfuyait vers sa maison, et qu'elle avait, alors, entendu un 2^{ème} coup de feu.

Marie Porge, femme de Jean Dodanieux, qui habitait également Loustaunau précisa que le soldat qui s'enfuyait vers le grand chemin de Verteuil, était blessé.

Magdeleine Lafitte, femme de Pey Jaubert le vieux, habitant le village d'Artiguillon, déclara avoir entendu les deux coups de fusil, s'être rendue sur les lieux et avoir vu un homme blessé couché "sur le sol et aire" du nommé Le Rousseau ; elle ajouta que cet homme, qui, à ce que l'on disait, était un soldat du sieur de Lavissière, était ensuite mort dans la grange dudit Rousseau et qu'il avait été enseveli à St Germain.

Jeanne Luxeran, femme d'un autre Pey Jaubert, confirma la déposition de Magdeleine Lafitte.

Jeanne Boyrie femme de Martial Laulède déclara que, revenant de travailler, elle avait entendu deux coups de fusil tirés dans le village d'Artiguillon et que, s'étant rapprochée, elle avait vu plusieurs femmes assemblées sur la carrière près d'une grange, ainsi que le dénommé Vallet qui frappait un jeune homme couché par terre ; elle reconnut ce jeune homme comme étant l'un des soldats qu'elle avait vus passer, peu de temps auparavant, emmenant ledit Vallet ; il saignait en abondance et demandait un confesseur. Elle ajouta que, continuant son chemin vers sa maison, elle y avait retrouvé ledit Vallet qui tentait d'y pénétrer ; elle y avait également trouvé, derrière la haie de son jardin, les nommés Etienne Papin et François Guérin dit Peillit qui chargeaient leurs fusils ; puis, ledit Vallet était parti en courant, armé d'un gourdin, vers l'endroit où gisait le soldat blessé, déclarant qu'il allait l'achever ; quant au dit Papin, qui était revenu sur la carrière, il disait se repentir de n'avoir pas tué le sieur du Barrail plutôt que ce soldat qui était sans fusil. Elle déclara également qu'elle avait vu Pierre Rambaud courant, armé d'un fusil, après un homme qui s'enfuyait en direction de Fonbardin et que, le lendemain, dimanche, elle avait vu le soldat blessé, mort dans la grange du nommé Rousseau.

Enfin Jean Picq, gardeur de brebis, demeurant au village d'Artiguillon, fit une déposition assez détaillée qui confirma les témoignages précédents, mais en y apportant une précision nouvelle, savoir que ledit Vallet avait frappé le soldat blessé gisant sur le sol, en lui disant "tu n'épargnes ni parents ni cousins". Or, ledit soldat, ainsi qu'il ressort du titre même du procès verbal d'enquête, était un Manisan, comme la mère des Guérins ; il apparaît ainsi qu'il était très vraisemblablement cousin de Vallet.

Jean Picq précisa également que, sur ordre de son maître, Jean Rambaud, après avoir aidé à transporter le blessé dans la grange du nommé Le Rousseau, il était allé chercher le curé de St Germain.

Tel est, en résumé, l'essentiel du procès verbal d'enquête.

Nous allons, maintenant, essayer d'en préciser le contexte, à l'aide d'autres anciens documents disponibles en Mairie, que sont le premier plan cadastral (daté de 1831) et les registres d'état civil.

Pour ce qui est du **premier plan cadastral**, bien que postérieur de 120 ans à ces événements, il semble fournir de bonnes concordances permettant de bien situer le déroulement du drame ; en effet, les importants changements survenus à Artiguillon, dans l'habitat et la voirie, sont dus, essentiellement, à la construction de la voie ferrée qui n'intervint que vers 1870.

J'ai donc repris le plan de 1831, en y ajoutant simplement- pour permettre de bien situer les lieux - le dessin de la voirie actuelle teintée en jaune.

Sur ces bases, il est assez facile de suivre le déroulement du drame :

D'abord, l'arrestation par les deux soldats de François Guérin dit Vallet, dans les vignes de Saint Gaux, puis son amenée sous bonne garde vers Artiguillon, par la route actuelle d'Hourtin, en bifurquant quelques centaines de mètres plus loin pour prendre le petit chemin du Cuquet (petit chemin qui existe toujours et dont le départ se situe à environ 100 m après la traversée de la route nationale, qui n'était pas encore construite en 1711) ; arrivée au Cuquet où le sieur du Barrail se joint à la petite troupe, épée au côté et canne à la main, afin de bien marquer son rang et afficher sa conduite de l'opération ; du Cuquet, départ vers Artiguillon, en empruntant d'abord le chemin allant vers Lagunas, puis en bifurquant pour prendre le petit chemin dit du Cot du Haut qui permet de retrouver la route de Cantegric (c'est-à-dire d'Hourtin) à l'entrée même d'Artiguillon.

D'après les divers témoins, le drame se noua très vite, dès l'entrée du village, et les coups de fusil éclatèrent presque aussitôt, près d'une carrière ; où était cette carrière ? Je dois à Mlle Noyre d'avoir éclairci le mystère ; c'était tout simplement la place actuelle dite "du 11 novembre 1918" située devant sa maison ; elle se souvient que, dans son enfance, les personnes âgées désignaient, en effet, cette place sous le nom de "la carreyre".

De là, la suite apparaît clairement : un 1^{er} soldat blessé (surnommé "Provensal"), qui a reçu, en plein visage, le 1^{er} coup de fusil tiré par l'un des frères Guérin dit Peillit, s'enfuit vers la route de Vertheuil, suivi par le sieur du Barrail, tandis que l'autre soldat (surnommé "La Bonté", mais dont le nom véritable est Michel Manisan) est grièvement blessé par un 2^{ème} coup de fusil tiré par le nommé Etienne Papin ; ce 2^{ème} soldat reste étendu sur place et meurt quelques heures plus tard.

Quant au 1er soldat et au sieur du Barrail, ils sont poursuivis tous deux par le frère Guérin dit Peillit, ainsi que par les nommés Etienne Papin et Pierre Rambaud ; on perd ensuite la trace de ce soldat qui continue sa route en direction de Vertheuil, tandis que le sieur du Barrail va se réfugier à Loustaunau (ou Maison Neuve, sur l'actuelle rue du Moulin Rompu).

Enfin, le calme revient dans le village, grâce à l'intervention de quelques femmes, dont Fleurance de Labat, sœur du sieur du Barrail et femme de Jean Rambaud marchand de pierres (probablement le propriétaire de la carrière).

Les registres d'état civil, de leur côté, fournissent quelques précisions intéressantes sur les principaux acteurs du drame :

en 1711, Jean Alexandre de Labat, écuyer, sieur du Barrail avait environ 43ans, il était veuf et sans enfant ; le domaine du Cuquet, où il résidait, et son titre de noblesse étaient de famille depuis au moins deux générations (les registres ne permettent pas de remonter plus loin).

Les Guérins, frères et sœurs, étaient relativement nombreux ; leur père, Arnaud, qui possédait quelque bien, était laboureur ; il était mort depuis près de 20 ans, en décembre 1691, à l'âge de 62 ans ; **François Guérin, dit Vallet, que les deux soldats emmenaient de force, était né en octobre 1668 ; il avait 42 ans** ; son frère, autre François Guérin, dit Peillit, qui tira le 1^{er} coup de fusil, était probablement plus âgé (les registres qui débutent en mars 1668 ne mentionnent pas sa naissance) ; leur frère, Pierre était en revanche plus jeune (il était né en 1685) ; quant à leur sœur, Françoise (et non Jeanne), épouse Vollangey, dont Vallet était le parrain, elle était née en avril 1682.

Enfin, la mention de l'inhumation du soldat La Bonté -en réalité, Michel Manisan, cousin des Guérins- qui eut lieu le dimanche 22 mars 1711, précise qu'il avait environ 20 ans et qu'il était originaire d'Aillan (paroisse de St Estèphe).

Tels sont les éléments que nous avons pu rassembler sur cette affaire ; il serait peut-être possible d'avoir, à l'aide d'autres archives, des renseignements sur la suite qui ne manqua pas, à coup sûr, de perturber la vie locale, cela pourrait faire l'objet d'une recherche ultérieure, et éventuellement, d'une autre exposé.

Mais le récit que nous venons de faire suffit par lui-même à alimenter quelques réflexions ; il s'agit, en effet, d'un drame qui s'inscrit dans un contexte historique et dont la signification dépasse largement celle d'un simple incident local : l'action se situe à la fin du règne de Louis XIV et montre la façon, tout à fait arbitraire voire scandaleuse, dont les soldats du roi étaient recrutés ; le mépris affiché pour les petites gens n'était certes pas nouveau, mais ici, on sent aussi la colère qui gronde contre ce mépris et qui se manifeste avec violence ; cette violence et la possession de fusils par ces paysans font penser au drame national qui va survenir 80 ans plus tard.

Signé : Jean-Louis LACROIX

